

La licence FSASPTT

	Licence adhésion ⁽¹⁾	Licence loisirs ⁽¹⁾	Option Vélo
Tarif	4 €	8 €	55 €

(1) L'assurance « dommages corporels » est facultative mais la FSASPTT vous informe que les risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive peut donner lieu à des accidents sur lesquels il convient de s'assurer par le biais d'une assurance dommages corporels

Le montant de l'assurance compris dans le prix de la licence loisir est de 1,84 € et dans celui de la licence adhésion est de 0,60 €. Si vous ne souhaitez pas cette assurance dommages corporels, le montant de cette dernière sera déduit.

La notice d'information est disponible sur le site de la FSASPTT : www.asptt.com

**A afficher dans les secrétariats
et dans les différents sites des l'ASPTT**

